

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 77 (1968)
Heft: 1

Artikel: Message de nouvel an du président du Comité international de la Croix-Rouge
Autor: Gonard, M.S.-A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683090>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Message de Nouvel An

du président du Comité international de la Croix-Rouge

M. S.-A. Gonard

pour 1968

Au seuil de la nouvelle année, le président du Comité international de la Croix-Rouge vous adresse ses vœux, et partage avec vous l'espoir de voir enfin s'instaurer dans le monde un climat de paix.

Les expériences faites au courant de l'année qui s'achève ont prouvé, une fois de plus, que l'action de la Croix-Rouge est toujours plus nécessaire dans un monde où la guerre reste la hantise constante de chacun.

Les conflits, notamment au Vietnam, au Proche-Orient, au Yémen et en Nigeria, ont eu, sur le plan de la souffrance humaine, des conséquences dramatiques. Si l'on tient aussi compte des événements en Grèce et au Congo, on s'aperçoit que le CICR a été sollicité d'assumer des tâches très variées d'une ampleur considérable.

Au Proche-Orient, où, dans l'ensemble, l'application des Conventions de Genève a pu être assurée, et où les victimes de la guerre furent protégées, le CICR continue à s'acquitter de sa mission d'intermédiaire neutre.

En Nigeria, au Vietnam et au Yémen, malgré l'absence de guerres officiellement reconnues comme telles, le CICR s'est employé à faire respecter les dispositions du droit humanitaire et se préoccupe particulièrement du sort tragique des populations

civiles. En effet, le seul conflit en Nigeria a créé quelque 500 000 réfugiés, alors qu'au Yémen et au Vietnam la guerre a frappé et continue à meurtrir sans distinction civils et militaires. Sur ces théâtres d'hostilités, le CICR s'est montré actif, souvent avec succès, après s'être heurté parfois à des obstacles quasiment insurmontables.

Si le CICR a apporté son concours au Congo, à la demande expresse des parties intéressées, c'est essentiellement sur les Résolutions des Conférences internationales de la Croix-Rouge qu'il s'est basé, fort du principe « qu'il vaudrait mieux prévenir que guérir », et c'est en définitive le CICR qui a assuré la subsistance de quelque 2500 réfugiés de Bukavu, lorsque ceux-ci se sont trouvés démunis de toutes ressources.

Toutefois, il reste des prisonniers de guerre absents de leurs foyers en ces jours de fête, et de très nombreux réfugiés qui ont à souffrir de l'hiver. La Croix-Rouge continue à leur apporter son aide et fait appel en leur faveur à la générosité du public. Permettez-moi de souhaiter que les Etats, les institutions, ainsi que tous les hommes de bonne volonté de par le monde soutiennent moralement l'idéal de la Croix-Rouge et lui fournissent les moyens matériels lui permettant de s'acquitter de sa mission.